

Compte rendu de séance

Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Jean Claude GABILLET, Maire.

Présents : M. GABILLET Jean Claude, Maire, M. CHEDALEUX Paul-Gilles, Mme MONNERAYE Céline, M. MICHEL Eric, M. BOURY Pascal, Mme BAUCHE Marie-Annick, M. GUILLAUME Michel, Mme THIRIOT Corinne, Mme BUSSON Sophie, M. BADOUEL Gilles, M. LEBLANC Johann, Mme GUILLERET Nathalie, Mme VAILLANT Monique

Excusé ayant donné procuration : M. BERNARD Hervé à Mme VAILLANT Monique

Excusé : M. MARTIN Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : Mme BUSSON Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 13/06/2017

Date d'affichage : 13/06/2017

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- INSECTARIUM : DECISION MODIFICATIVE - 2017-049
- CANTINE SCOLAIRE : TARIF DES REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 - 2017-050
- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - TRANSFERT DE LA COMPETENCE INCENDIE ET SECOURS EXERCEE AU SEIN DU SIVU DE MALESTROIT à LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE - 2017-051
- VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES COURS D'EAU - 2017-052
- ASSAINISSEMENT 2016 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ET COMPTE D'AFFERMAGE - 2017-053
- LOTISSEMENT DES CHEVRONS : DECISION MODIFICATIVE - 2017-054
- MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE
AUDIT ET ASSISTANCE à L'ORGANISATION D'UN APPEL à CONCURRENCE - 2017-055
- QUESTIONS DIVERSES - 2017-056

INSECTARIUM : DECISION MODIFICATIVE

réf : 2017-049

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la proposition suivante de décision modificative du budget «Insectarium» :

Dépense Invt.	2131-041 Opération 11	Construction Bâtiments Publics	+ 576,00 €
Recette Invt.	2031-041 Opération 11	Frais études	+ 576,00 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de décision modificative du budget «Insectarium».

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CANTINE SCOLAIRE : TARIF DES REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

réf : 2017-050

Monsieur Le Maire fait part au Conseil municipal du prix du repas servi à la cantine scolaire par la société CONVIVIO, à savoir : 2,86 euros, à partir du mois de septembre 2017. Il précise qu'il faut ajouter à ce tarif le prix du pain et de l'eau, achetés à l'extérieur. Il demande donc à l'assemblée de réactualiser le prix du repas facturé aux familles.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer ainsi le prix du repas servi aux enfants de l'école Sainte Thérèse pour l'année 2017-2018, soit : 3,15 euros.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - TRANSFERT DE LA COMPETENCE INCENDIE ET SECOURS EXERCEE AU SEIN DU SIVU DE MALESTROIT à LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE

réf : 2017-051

Vu le Code général des impôts, notamment l'article L. 1609 nonies C IV,
Considérant le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de l'Oust à Brocéliande Communauté qui s'est réunie le 12 juin 2017,
Considérant les calculs d'évaluation des charges transférées relatives à la compétence gestion des centres d'incendie et de secours d'intérêt communautaire à la date du 30 décembre 2016,
Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité qualifiée requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir au moins la moitié des

conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou au moins les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Au sein des conseils municipaux, qui vont statuer sur le rapport, la majorité simple prévaut.

Après avoir entendu le Maire qui présente le rapport (voir document annexé), il est proposé au conseil municipal :

- De valider la partie du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges concernant le territoire de Malestroit,
- D'approuve la modification de l'attribution de compensation au 01 janvier 2018 en soustrayant le montant inscrit dans le tableau à l'attribution de compensation versée en 2017,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Le tableau des contributions des communes en lien avec le transfert de charges est repris ci-dessous :

BOHAL	7.042,00
CARO	10.226,00
LIZIO	7.006,00
MALESTROIT	44.189,00
MISSIRIAC	25.524,00
PLEUCADEUC	44.082,00
RUFFIAC	12.595,00
SERENT	34.519,00
ST ABRAHAM	5.737,00
ST CONGARD	8.339,00
ST GUYOMARD	9.423,00
ST LAURENT/OUST	4.630,00
ST MARCEL	14.883,00
Total concernant les communes du SIVU de Malestroit	228.195,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la partie du rapport de la CLECT sur le transfert de compétence du centre d'incendie et de secours de Malestroit et approuve la modification de l'attribution de compensation selon de tableau ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES COURS D'EAU

réf : 2017-052

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux), l'Institution d'Aménagement de la Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours

d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN. Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative à laquelle nous avons été associés.

Le conseil municipal, en ayant pris connaissance, après délibération et à l'unanimité,
- valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune,
- permet l'intégration de cet inventaire dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision et se met ainsi en conformité avec l'arrêté inter-préfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine du 2 juillet 2015.
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ASSAINISSEMENT 2016 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ET COMPTE D'AFFERMAGE

réf : 2017-053

M. Le Maire a présenté à l'assemblée le compte d'affermage du service assainissement ainsi que le rapport annuel du délégataire de ce service (SAUR) pour l'année 2016.

Revient à la commune au titre de l'année 2016 une somme de 19.421,43 euros. En ce qui concerne la conclusion du rapport annuel, il est préconisé la mise en place d'un dégrilleur compacteur automatique en entrée sur la station d'épuration du bourg ainsi que la sortie des armoires de commande des regards de surpresseur sur la station du Val Jouin. En ce qui concerne la station du bourg, il serait nécessaire de prévoir une étude dans le cadre de la recherche des eaux parasites. Quant aux réseaux, il faut prévoir la remise à niveau de plusieurs tampons sur le secteur du Temple et du lotissement communal. Pour conserver les rendements au niveau de la station du bourg, une étude doit être réalisée en prenant en compte le développement de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

LOTISSEMENT DES CHEVRONS : DECISION MODIFICATIVE

réf : 2017-054

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la proposition suivante de décision modificative du budget «Lotissement des Chevrons» :

Dépense Invt.	1641	Emprunt en euros	+ 105.000,00
Recette Invt.	1641	Emprunt en euros	+ 105.000,00

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de décision modificative du budget «Lotissement des Chevrons».

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE **AUDIT ET ASSISTANCE à L'ORGANISATION D'UN APPEL à CONCURRENCE**

réf : 2017-055

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire appel au cabinet CONSULTASSUR pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence sur le poste "Assurances" afin d'optimiser les couvertures, la gestion et le cout des contrats de la commune relatifs aux risques suivants : Dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique et risques statutaires.

Monsieur Le Maire est chargé de signer la convention ci-jointe.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS **SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Le conseil municipal était invité à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Au premier tour de scrutin, ont été élus délégués titulaires : Mme Céline MONNERAYE, M. Jean Claude GABILLET et M. Paul Gilles CHEDALEUX.

M. Pascal BOURY, M. Johann LEBLANC et Mme Monique VAILLANT ont été désignés en qualité de délégués suppléants à l'issue du vote.

QUESTIONS DIVERSES

réf : 2017-056

- L'inauguration de l'Insectarium aura lieu le samedi 22 juillet 2017 à 10h30. L'ensemble de la population y sera conviée.
- M. Le Maire va reprendre contact avec le cabinet d'architectes BLEHER pour la mise en accessibilité des WC publics et de la garderie péri-scolaire.
- Les différents devis liés à la mise en place de chicanes dans le bourg seront signés afin que les travaux puissent être réalisés pour la rentrée scolaire.
- Distributeur de pains : Le contrat a été signé pour 6 mois à compter du 9 mars 2017. La question se pose donc : à l'issue de ce contrat, la commune fera t'elle l'achat de cet équipement (8.950,00 € H.T. neuf) ?.
- Cimetière : la municipalité réfléchit à la mise en place d'une solution pour un entretien plus facile (ciment entre les tombes, bicouche, engazonnement).
- Circuit d'interprétation du patrimoine : 7 panneaux vont être restaurés par la société Sigma-Systems.

En mairie, le 18/07/2017

Le Maire
Jean Claude GABILLET